



## Autonomisation des personnes âgées endeuillées

*Un outil conçu pour aider durant une période vulnérable*

### INTRODUCTION

La perte d'un être cher, que ce soit dans des circonstances imprévues ou anticipées, est traumatisante. Ce peut être particulièrement vrai lors du décès d'un conjoint ou d'une conjointe. Il s'agit de l'une des pertes les plus difficiles à vivre dans la vie d'une personne. Le traumatisme associé à l'ajustement à cette nouvelle réalité tout en étant assiégé par une multitude de questions et de décisions urgentes peut être difficile à gérer. Cet outil, créé par Maltraitance des personnes âgées Ontario, a été conçu afin d'aider les personnes âgées endeuillées et de les protéger durant une période vulnérable.

- Les personnes âgées peuvent avoir de la difficulté à réaliser leurs activités quotidiennes, se sentant déstabilisées ou incertaines au sujet de leur avenir. Cela les rend plus vulnérables et peut inciter d'autres personnes à profiter d'elles.

« Ma femme a toujours géré nos finances. C'est elle qui s'occupait de la maison et de l'épicerie. Je n'y arriverai pas... »

- Les personnes âgées peuvent devenir la cible d'escrocs, de membres de la famille ou d'amis peu scrupuleux qui tentent de profiter de la situation. Ceux-ci peuvent tenter d'exercer des pressions sur ces personnes âgées, afin qu'elles prennent des décisions au sujet de leurs finances ou de leurs actifs, même si elles ne sont pas encore prêtes à le faire. Ces décisions peuvent ne pas être prises dans l'intérêt de l'aîné. La maltraitance des personnes âgées pourra plus souvent survenir lorsque la personne âgée est isolée de membres de sa famille et d'amis de confiance et qu'elle n'est pas au courant des programmes et des services auxquels elle a accès.

Hank est encore endeuillé par le décès de sa femme il y a six mois. Il n'est pas certain s'il doit ou non vendre sa maison pour déménager dans une autre ville avec sa fille Mary. Mary insiste que Hank sera mieux servi en vivant avec elle et sa famille puisqu'elle estime qu'il ne pourra s'en tirer seul. Sans consulter son père, Mary a communiqué avec un agent immobilier afin qu'il vienne visiter la maison. Hank n'est pas encore prêt à quitter son domicile, mais il ne souhaite pas décevoir sa fille.

« Comment puis-je dire à ma fille que je ne suis pas encore prêt à quitter mon domicile, mes amis, ma collectivité? »



## RÔLE DE LA FAMILLE

Dans le cadre du processus de deuil, les personnes âgées peuvent vivre de la dépression, éprouver des pertes de mémoire, se sentir désorganisées, être préoccupées au sujet de leur perte et manquer d'intérêt ou de motivation en ce qui concerne les activités qu'elles aiment normalement réaliser.



Les familles ne devraient pas présumer que leur parent a besoin qu'elles prennent les décisions pour eux. On devrait plutôt

demander s'il souhaite obtenir de l'aide et comment il souhaite que vous l'aidiez. Respectez l'indépendance du veuf ou de la veuve et son droit de prendre des décisions.

Les membres d'une famille vivent le deuil de différentes façons, et ils ont besoin de différentes choses tout au long du processus. Souvent, de l'incompréhension ou des conflits peuvent survenir et il est alors utile d'en discuter ensemble. Certaines familles trouvent que le deuil les rapproche, alors que d'autres éprouvent la sensation contraire.

(Association canadienne pour la santé mentale)

De nombreux enfants adultes ou d'autres intervenants bien intentionnés souhaitent prendre des décisions pour les personnes plus âgées, surtout lorsqu'ils perçoivent que celles-ci ne peuvent le faire elles-mêmes. Toutefois, plusieurs organismes ont remarqué que les personnes âgées perdent souvent leur droit à l'autodétermination, leur indépendance et leur dignité dans le cadre de ce processus.

(Association des travailleuses et travailleurs sociaux de l'Ontario et Association canadienne pour la santé mentale)

Après le décès d'une personne, les familles éprouvent souvent des difficultés avec la prise de décisions. Les enfants adultes peuvent devenir surprotecteurs du parent vivant et croire qu'ils doivent saisir les rennes et tout décider. Il est important de communiquer vos pensées et vos besoins aux membres de votre famille afin de vous assurer du respect de vos droits et de vos souhaits. Laissez-leur savoir lorsque vous êtes prêt(e) à prendre des décisions.

### EXEMPLES COURANTS

Les scénarios suivants peuvent être utiles pour les personnes âgées et les familles aux prises avec la perte d'un être cher.

Cette année, après le décès de son mari, Kate est venue vivre à Whitehorse avec son fils, sa belle-fille et ses petits-enfants. Kate ne dispose pas d'un système de soutien à Whitehorse et elle s'ennuie de ses amis de l'est du Canada. Son fils et sa belle-fille ouvrent son courrier et ils ont récemment débranché son téléphone. Ils ne l'amènent pas à l'église, ce qui faisait partie de sa routine hebdomadaire depuis plus de 40 ans. Kate se sent déprimée et sa santé commence à se détériorer.



« À qui puis-je avoir recours afin d'obtenir de l'aide? »

Après le décès de son mari, Mildred a trouvé difficile d'entretenir sa cour et son jardin sans l'expertise de son mari, qui tirait toujours une grande fierté d'en faire l'entretien. Un voisin a commencé à venir la retrouver chaque fois qu'il la voyait à l'extérieur pour lui donner un coup de main. Mildred était reconnaissante de l'aide en premier lieu, mais elle se sentait de plus en plus inconfortable alors que le voisin lui faisait des avances inappropriées. Même si Mildred lui a indiqué qu'elle ne s'intéressait pas à lui de cette façon et qu'elle n'était pas prête à amorcer une relation amoureuse, le voisin a continué de lui faire des remarques de nature sexuelle. Mildred se sent prise au piège et elle évite de sortir à l'extérieur de peur que le voisin ne vienne la retrouver.

« Je suis si gênée, à qui puis-je me confier? »



Parlez de votre situation à quelqu'un en qui vous pouvez avoir confiance. Si vous éprouvez de la peur, il se peut que vous souhaitiez demander à un ami ou à un membre de la famille de parler à un voisin afin de lui laisser savoir que ses actions vous ont rendue très inconfortable et que cela doit arrêter. Si vous êtes victime de maltraitance sexuelle, vous devriez communiquer avec les services de police.

### DÉFINITION DE LA MALTRAITANCE ÉMOTIONNELLE OU PSYCHOLOGIQUE

- Toute action, verbale ou non verbale qui diminue le sentiment d'identité, de dignité et d'estime de soi d'une personne.
- Les mots ou les actions qui amenuisent une personne, qui sont blessants et qui incitent une personne à se sentir indigné.
- Ne pas tenir compte de la volonté d'une personne.
- Ne pas respecter les effets personnels ou les animaux de compagnie d'une personne.
- Refuser l'accès aux petits-enfants ou aux amis.
- Menacer la personne de la placer dans un foyer d'accueil.
- Infantiliser la personne âgée.

(Programme de base et guide de ressources d'EAPO)

### Conseils utiles

\* **Exprimez-vous!**

Les personnes âgées s'inquiètent parfois du fait qu'il peut sembler égoïste de dire NON. Ce n'est pas le cas. Fixer des limites claires est important afin de maintenir des relations saines avec la famille et les amis.

\* **Exprimez votre besoin d'indépendance!**

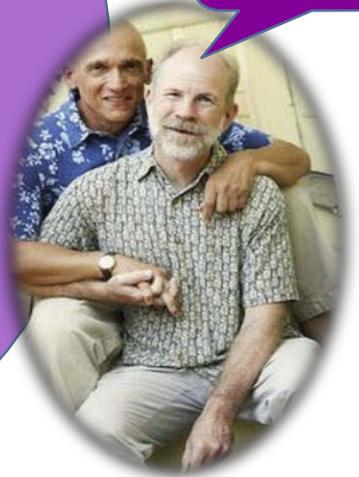
Des enfants adultes bien intentionnés peuvent avoir tendance à surprotéger leur parent. Rassurez vos enfants que même si vous vivez des moments éprouvants, vous devez faire vos propres choix.

\* **Progresser à votre propre rythme!**

Ne vous sentez pas obligé(e) de prendre des décisions, notamment au sujet de vos dispositions ultérieures en matière de logement avant d'être prêt(e) à le faire. Accordez-vous le temps d'évaluer toutes les options.

Rob et Geoffrey ont vécu 37 ans de vie commune et ils ont passé de nombreuses belles années ensemble. Lorsque Rob a reçu son diagnostic de cancer l'an dernier, sa santé s'est rapidement détériorée. La nièce de Rob, Catherine, une préposée aux services de soutien à la personne sans emploi a emménagé, en compagnie de ses deux adolescents, pour aider à prendre soin de Rob durant les stades de soins palliatifs de sa maladie. Même si Geoffrey était reconnaissant du soutien fourni par Catherine durant ces moments éprouvants, surtout qu'il devait continuer à travailler pour joindre les deux bouts, il estimait que Catherine aurait dû contribuer financièrement puisqu'elle et ses enfants vivaient chez lui. Après neuf mois de souffrances, Rob est finalement décédé dans les bras de son amoureux. La maison appartenait à Rob et même si le couple avait visité un avocat afin de s'assurer que les documents (procuration, dernières volontés et testament) étaient en règle, maintenant que Rob était décédé, Catherine refusait de partir en prétextant qu'elle était de la famille et non Geoffrey et que c'est plutôt lui qui devrait partir.

« Quelles mesures puis-je prendre pour me protéger? »



## QU'EST-CE QUE LA MALTRAITANCE DES PERSONNES ÂGÉES?

La maltraitance peut prendre de nombreuses formes. Afin de ne pas devenir une victime, il est important de bien comprendre les faits et les données.

La maltraitance des personnes âgées est un acte ponctuel ou répété, ou un manque de prise de mesures appropriées qui se produit dans toute relation où un abus de confiance cause du tort ou de la détresse à une personne plus âgée.

(Organisation mondiale de la santé)

### Formes de maltraitance des personnes âgées

- Financière
- Physique
- Émotionnelle/psychologique
- Sexuelle
- Négligence
- Intimidation ou vol de médicaments

La violation des droits constitue le déni des droits d'une personne, comme le stipule la *Charte canadienne des droits et libertés* et la législation provinciale.

## ABUS FINANCIER

### Qui contrôle l'argent?

La gestion et la sécurité financières sont des domaines importants à considérer. Si vous n'étiez pas impliqué dans la gestion de vos finances, il est essentiel à titre d'adulte plus âgé, que vous compreniez certains termes et rôles clés. Une procuration pour la propriété est un document juridique qui accorde à une ou à des personnes désignées le droit de gérer les finances d'une autre personne, si elle n'est plus en mesure de le faire ou si elle choisit de ne plus le faire. Souvent, les conjoints sont nommés procureurs l'un de l'autre. Lorsqu'une personne décède toutefois, la procuration cesse d'avoir effet et le testament s'applique. La personne qui est nommée liquidateur de la succession est maintenant responsable de gérer les finances de la succession. Il est par conséquent important de savoir qui a été nommé exécuteur. Si vous ne savez pas où se trouve le testament, cherchez tout d'abord chez l'avocat de la personne décédée. On peut également chercher à avoir accès au coffret de sûreté en en discutant avec le directeur de la banque.

(Matters to consider following a death © Hamilton Health Sciences, 1996)

J'étais si fébrile à l'idée de faire part de la nouvelle à ma fille que je ne pouvais plus me contenir. Après le décès de mon mari, j'avais l'impression que nous avions besoin de bonnes nouvelles. J'ai reçu un appel la semaine dernière d'un homme qui m'a dit que mon cher mari avait acheté une magnifique plaque en or qu'il allait me remettre en guise de surprise lors de notre 50<sup>e</sup> anniversaire de mariage. L'homme m'a dit que John avait été très précis au sujet de ce qu'il souhaitait au moment de commander la plaque. Il avait donné un message spécial qu'il souhaitait faire graver afin de me témoigner tout son amour. Le vendeur m'a dit que John avait effectué un dépôt, mais qu'il devait encore 800 \$. Le vendeur souhaitait savoir si je voulais annuler la commande, il a toutefois dit que le message de John avait déjà été gravé sur la plaque. Je ne pourrais donc pas recevoir de remboursement pour le dépôt que John lui avait envoyé. Je lui ai bien sûr fait parvenir les 800 \$. J'attends impatiemment de recevoir la plaque par la poste.

**« Je soupçonne avoir été victime d'une fraude. Que puis-je faire? Que dois-je faire si je crois avoir été victime d'une arnaque? »**



Des amis et des parents peuvent aider des adultes plus âgés de nombreuses façons afin de maintenir leur argent en sécurité. La première chose consiste à rester vigilant, pour détecter des signes d'abus financier comme :

- ▶ d'importantes sommes d'argent manquent du compte bancaire de la personne;
- ▶ des signatures sur des chèques ou des documents ont une allure suspecte;
- ▶ des effets personnels disparaissent;
- ▶ la vente imprévue du domicile ou des modifications apportées au testament d'une personne;
- ▶ la personne devient isolée de ses parents et amis;
- ▶ la personne semble nerveuse ou inquiète au moment de discuter de questions monétaires;
- ▶ les relevés bancaires n'arrivent plus à la maison;
- ▶ de nouvelles dettes sont engagées.

Jim est veuf depuis trois ans. Sa femme Darlene et lui ont toujours affirmé que, lorsque leurs enfants seraient établis dans leurs propres vies, le couple parcourrait le monde et visiterait les endroits qu'ils avaient toujours souhaité voir ensemble. Malheureusement, il y a trois ans, Darlene a subi une crise cardiaque foudroyante et elle est décédée soudainement. Même si Jim a trouvé du réconfort en passant du temps avec ses petits-enfants, il se sentait seul et il a décidé d'aller en ligne et de tenter sa chance sur les sites de rencontre. Après quelques jours de clavardage sur un site social, il a commencé à communiquer avec Suzanne. Ils avaient tant de choses en commun... Jim n'arrivait pas à croire à quel point il était chanceux de rencontrer quelqu'un qui le comprenait. Jim aimait beaucoup recevoir des photos de Suzanne et lui parler quotidiennement. Il était nerveux à l'idée de finalement la rencontrer en personne. Malheureusement, chaque fois qu'ils avaient prévu se rencontrer, un imprévu survenait et Suzanne ne pouvait se rendre au rendez-vous. Jim lui a envoyé 1 500 \$ le mois dernier pour payer les réparations de sa voiture lorsqu'elle a eu un accident. La semaine dernière, Suzanne lui a raconté qu'elle avait besoin de 5 000 \$. Elle devait payer les réparations occasionnées par une inondation dans son sous-sol. Jim souhaite l'aider, mais il ne sait pas s'il doit lui envoyer l'argent. Il commence à avoir des doutes.



Lorsqu'un aîné devient la cible d'un arnaqueur et d'un fraudeur, on appelle cela de l'abus financier.

- Toutes les fraudes et les arnaques devraient être signalées, même si vous êtes gêné(e) ou si vous estimez que le montant est trop petit pour s'en inquiéter. Même s'il est possible que vous ne récupériez pas votre argent, vous pouvez aider à arrêter l'arnaqueur avant qu'il n'escroque d'autres personnes.
- Parlez-en à quelqu'un en qui vous avez confiance.
- Communiquez avec votre avocat ou avec une clinique juridique locale.
- Signalez toutes les fraudes et les arnaques à votre service de police local ou appelez le Centre canadien de lutte contre la fraude, au 1 888 495-8501.
- Pour de plus amples renseignements, consultez le site [www.aines.gc.ca](http://www.aines.gc.ca) ou visitez le Centre Service Canada local le plus près.

### **SOYEZ À L'AFFÛT DES ARNAQUES DU PETIT AMI OU DE LA PETITE AMIE**

Le Conseil canadien des bureaux d'éthique commerciale avertit que les rencontres en ligne ouvrent la porte aux arnaqueurs, que ce soit par l'affichage de faux profils ou par des demandes d'argent. Cela peut sembler être une question de bon sens, mais les adultes célibataires plus âgés qui ne sont pas aussi familiers avec certains sites Web peuvent être vulnérables à certaines arnaques dans leur quête d'amour ou de compagnie.

### Conseils utiles

- « Trop beau pour être vrai » – Si vous avez presque 60 ans et qu’une femme de vingt ans vous approche, cela devrait faire sonner un **signal d’alarme**. Les hameçonneurs n’utilisent souvent pas leur propre photo.
- La hâte de sortir du cadre du site – Les arnaqueurs sont souvent anxieux de quitter les sites Web afin de ne pas se faire prendre, ils souhaitent plutôt continuer d’échanger par courriel, par messagerie instantanée ou par téléphone au lieu de se rencontrer en personne.
- L’amour avec un grand « A » – Faites preuve de prudence si une personne vous déclare son amour trop rapidement ou d’une façon qui vous rend inconfortable.
- Établir la confiance – Les arnaqueurs ont tendance à souligner combien la confiance est importante à leurs yeux dans un effort pour vous préparer à une demande d’argent qu’ils promettent de vous rendre.
- Une histoire à vous faire pleurer – Les arnaqueurs vous en raconteront une afin de gagner votre sympathie et potentiellement vous soutirer de l’argent.

### Vol de médicaments

La perte d’un être cher est très traumatisante et lorsque vous vivez le deuil dans ces temps difficiles, quelqu’un pourra chercher à profiter de la situation. La publication de la notice de nécrologie et des heures d’exposition au salon funéraire font partie de la planification funéraire, mais cela annonce également à la collectivité que personne ne sera à la maison et qu’il s’agit du moment idéal pour voler des médicaments inutilisés ou des effets de valeur. Soyez-en conscient(e) et, si possible, demandez à quelqu’un de rester dans votre domicile lorsque vous assistez à des funérailles.

(Guide de sécurité à l’intention des aînés, Gendarmerie royale du Canada) [www.grc.gc.ca](http://www.grc.gc.ca)

- Si la personne décédée consommait des médicaments, veuillez en disposer en toute sécurité. Votre pharmacien local pourra répondre à vos questions et il vous fournira souvent ce service.
- Les personnes âgées devraient conserver leurs médicaments dans un endroit sécuritaire, hors de la vue des visiteurs.
- Soyez à l’affût des gens qui posent des questions au sujet des médicaments que vous consommez.

**Rappelez-vous... C’est VOTRE vie, VOTRE décision! VOUS pouvez apprendre à gérer vos finances et prendre soin de vos affaires. Ayez confiance en VOUS-MÊME!**

**N’ayez pas peur de DEMANDER de l’aide.**



## AUTONOMISATION

- Apprenez comment effectuer vos propres transactions bancaires. Communiquez avec votre banque et prenez rendez-vous avec un conseiller qui vous apprendra ce que vous avez besoin de savoir.
- Communiquez avec les responsables de votre municipalité pour connaître les services auxquels vous avez accès. De nombreuses collectivités proposent des services pour les personnes âgées endeuillées; prenez connaissance de ce qui est offert dans la vôtre.
- Programmes de santé mentale pour personnes âgées. Le processus de deuil est différent pour chaque personne. Certaines personnes âgées pourront devenir très déprimées et ne pas savoir comment aller de l'avant. Elles pourront trouver du réconfort en parlant avec un travailleur social.
- Entrez en contact avec votre cercle local de personnes âgées ou avec d'autres associations d'entraide communautaires.
- Lorsque vous serez prêt(e), il pourra être réconfortant de rencontrer de nouvelles personnes qui pourraient se trouver dans une situation semblable.
- Votre médecin ou votre clinique de soins de santé communautaire pourra vous offrir du soutien.
- Au moment d'enregistrer votre message de répondeur, ne dévoilez pas que vous vivez seul(e).
- Restez informé(e) au sujet des programmes offerts dans votre collectivité.
- Assistez aux forums et aux salons de personnes âgées.
- Faites preuve de prudence au moment d'échanger des renseignements personnels avec des étrangers.
- Si vous éprouvez un doute au sujet d'une transaction financière ou d'un document que quelqu'un vous demande de signer, **NE LE SIGNEZ PAS**, parlez-en à quelqu'un en qui vous avez confiance et tentez d'abord d'obtenir plus d'information.



## Savoir, c'est pouvoir !

### Questions qui se posent après le décès d'une personne :

1. Qui dois-je appeler en premier lieu?
2. Quelles dispositions funéraires dois-je prendre?
3. Comment enregistre-t-on le décès d'une personne et où puis-je obtenir un certificat de décès?
4. Qui dois-je aviser du décès?
5. Que dois-je faire au sujet des finances de la personne décédée?

Il peut être difficile de gérer le décès d'un être cher. La liste ci-dessous fournit certains conseils sur les étapes à suivre lors d'un décès.

#### Premières étapes

Communiquez avec un salon funéraire de la collectivité et parlez à son directeur, qui enregistrera le décès en remplissant la déclaration de décès. On y inscrira normalement l'information reçue d'un membre de la famille et d'un certificat médical officiel.

#### Obtenir un certificat de décès

Apprenez comment commander un certificat de décès et obtenir le formulaire de demande pour la province ou le territoire de la personne décédée. Si la personne décède à l'étranger, le certificat doit être obtenu dans le pays où le décès a été constaté.

#### Documents pour annuler la pension et les prestations de retraite

Apprenez comment annuler les prestations de la personne décédée, y compris la Sécurité de la vieillesse, le Régime de pension du Canada, l'assurance-emploi et les paiements liés aux impôts.

#### Pièces d'identité

Apprenez comment annuler les pièces d'identité de la personne décédée, ainsi que ses enregistrements et tout autre document. Apprenez comment annuler le numéro d'assurance sociale (NAS) de la personne décédée.

#### Les prestations auxquelles vous pourriez être admissible

##### Prestations après un décès

Apprenez si vous êtes admissible aux prestations de survivant ou de décès.

#### Liste de vérification financière

Actifs	Comptes bancaires	Dettes	Assurance
Besoins de la propriété	Épargnes	Cartes de crédit	Couverture
Paielements hypothécaires	Comptes	Paielements de prêt	Couverture du travail
Loyer	Investissements	Facture de services publics	
	REER	Autres factures non payées	

(Service Canada, Au service des gens, 2016)

Pour plus de détails et pour obtenir des réponses à ces questions, veuillez visiter le site suivant :

<https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/services/prestations/famille/mort.html>

## Groupes de soutien aux personnes en deuil en Ontario

### **BON, Bereavement Ontario Network**

Tél. : 519 290-0219

Site Web : [www.bereavementontarionetwork.ca](http://www.bereavementontarionetwork.ca)

Courriel : [info@BereavementOntarioNetwork.ca](mailto:info@BereavementOntarioNetwork.ca)

### **Bereaved Families of Ontario**

Courriel : [info@bereavedfamilies.net](mailto:info@bereavedfamilies.net)

Site Web : [www.bereavedfamilies.net](http://www.bereavedfamilies.net)



Pour de plus amples renseignements au sujet de la maltraitance des personnes âgées, veuillez visiter notre site Web à [www.eapon.ca](http://www.eapon.ca)

communiquiez avec nous au :



**Prévention de la  
maltraitance envers  
les aînés Ontario**

Tél. : 416 916-6728

Courriel: [admin@eapon.ca](mailto:admin@eapon.ca)

Site Web : [www.eapon.ca](http://www.eapon.ca)



*connect. learn. support.*

# Bereavement Ontario Network is a diverse group of organizations and individuals throughout the province that work in the field of grief, bereavement, and mourning as professionals and volunteers.

Membership in the Bereavement Ontario Network is open to individuals, volunteer organizations, small businesses, and corporations. If your work brings you in contact with the bereaved, BON can help you help them.

[About Membership](#) +

[About the Conference](#) +

## BON Goals

- To encourage information sharing and networking among individuals and organizations who come in touch with grief, bereavement and mourning.
- To increase public awareness of issues of death, dying, and bereavement.
- To identify service gaps on a regional basis and encourage service provision through advocacy and support.
- To support the members of Bereavement Ontario Network and their goals and activities.

## Strategies for Supporting Our Members

- To foster networking among the membership throughout the year.

To promote public awareness and understanding of bereavement issues.

- To establish a provincial clearing-house for grief and bereavement information with a mandate of training and research.
- To facilitate the development of educational materials.
- To support and initiate regional events which promote networking in the bereavement community and promote networking opportunities within the regions.
- To promote membership and attendance at the annual conference.

[MemberLogin](#)

Bereavement Ontario Network, 174 Oxford St. Woodstock, ON N4S 6B1  
Tel: 519-290-0219 | Email: [info@BereavementOntarioNetwork.ca](mailto:info@BereavementOntarioNetwork.ca)

© Copyright Bereavement Ontario Network. All rights reserved.

Website by: Rees Communications

Services During the COVID-19 Pandemic. [Learn More](#)

HOME  
About BFO  
Affiliates  
Resources  
Donate  
Contact Us  
Privacy  
Policy

## Welcome to Bereaved Families of Ontario

Bereaved Families of Ontario is a province wide organization dedicated to bereavement support through self-help and mutual aid.

In 1977, John McKibbin, part of the chaplaincy department of the Hospital for Sick Children in Toronto, whose own daughter had died of leukemia, initiated a bereavement support program endorsed by the hospital's chaplain, H. Margaret Dart, Marilyn Lee, Diane Oakes Foster and Irene Clarfield. The program, then became involved in the development of a bereavement program now known as Bereaved Families of Ontario (BFO). For this act and in building our organization, in 1998 our four founders received the Order of Citizenship from The Honourable Hilary Weston, Lieutenant-Governor of Ontario.

With eleven **affiliates** located throughout Ontario, our strong community commitment made by volunteers and staff. BFO programs are facilitated

volunteers who are themselves bereaved. Over the years, BFO has grown to serve not only bereaved parents, but children experiencing the loss of a parent, sibling or caregiver, people whose partners have died, and others in need of grief support. We are working hard to develop programming in both official languages (already available in our Ottawa affiliate) and to ensure grieving people have access to translation services for other languages.

Volunteer health professionals support facilitators and advise affiliates on their programs. Each year, on behalf of Bereaved Families of Ontario over 1,000 volunteers contribute to helping the healing begin. We provide our support and services at no cost to participants. Our affiliates provide a safe, non-judgmental environment in which you can discuss your experiences and learn about grief with others who have been there.

Facilitators walk the grief journey with you, giving you a light in the darkness.

BFO Provincial is overseen by a board of directors that is comprised of dedicated volunteers who also give their time to their own regional affiliates.

- Chair – Jane Smart, Toronto
- Vice-Chair – Richard Sheppard, Halton Peel Region
- Secretary – Holly Gomes, Midwestern Region
- Director – Gary Goswell – Durham Region
- Director – Elsabe Falkson, Kingston Region
- Director – Doug Cargo, Ottawa Region
- Director – Andrea Crowley – Peterborough Region
- Director – Penelope Smith – South East Region
- Director – Lauren Krobisch, Southwest Region
- Director – Nancy Dal Cin – York Region

[Donate](#)

[Affiliates](#)

[Home](#)

[Privacy Policy](#)

Copyright © 2021 Bereaved Families of Ontario. All rights reserved.